

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SARCELLES
140423

N° 11.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

07 avril 2023

Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (parti à 19h48), Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 16

Etaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. le MAIRE), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. GOLETTA), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), David CARDOSO (pouvoir à Mme COMONT).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : Mme ROUSSY

Rapporteur : M. le MAIRE

Fixation des tarifs des animations communales.

M. le MAIRE informe les membres du Conseil des 2 animations communales suivantes et propose d'en fixer les tarifs :

✓ **Animation Cirque :**

La commune a contractualisé avec une compagnie afin de proposer un spectacle aux Vémarois mais également à toute personne intéressée et extérieure à la commune.

Il est proposé de fixer l'entrée adulte (à partir de 18 ans) à **10 € (dix euros)** et l'entrée pour les moins de 18 ans à **5 € (cinq euros)**.

✓ **Animation Paëlla :**

La municipalité organise, en direction des habitants de la commune, une soirée « paëlla » le samedi 15 avril 2023 à la salle des fêtes. Au menu : apéritif, paëlla, dessert.

Une soirée dansante est également prévue lors de cette soirée et sur le thème des années 80'.

Il est proposé de fixer le tarif à **12 € (douze euros)** par adulte et **6 € (six euros)** pour les enfants de 12 à 18 ans.

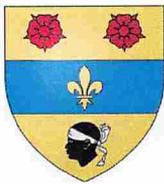
Sur proposition du Maire,

Transmise le

14 AVR. 2023

Affichée le

17 AVR. 2023



VILLE DE VEMARS

03130940 90
05.40.41

Vu le projet communal de proposer une animation supplémentaire aux habitants et également ouverte aux extérieurs (cirque),

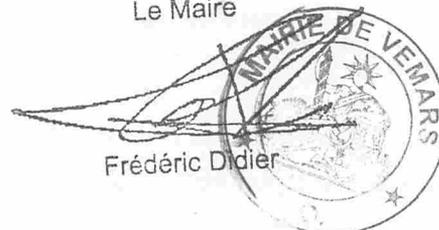
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **FIXE** les tarifs d'entrée au spectacle de cirque à **10 € (dix euros)** pour les adultes à partir de 18 ans, à **5 € (cinq euros)** pour les jeunes de moins de dix-huit ans et **ACTE** la gratuité pour les jeunes enfants non scolarisés,
- ✓ **FIXE** le tarif d'entrée à la soirée paëlla à **12 € (douze euros)** par adulte, **6 € (six euros)** pour les enfants de 12 à 18 ans et **ACTE** la gratuité pour les jeunes enfants de moins de 12 ans,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire


Frédéric Didier